DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT **DE ROCHEFORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 00.056

L'An Deux Mille, le 26 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

19 MAI 2000

19 MAI 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mme GEOFFROY, BOISNARD, Adjoints

MM. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, M. MONNARD, Mme PELTIER, M.POTENNEC, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT,

Mme MONTRON représentée par M. BOISNARD

M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER M. DINDINAUD représenté par MME MARTIN-CROUE

M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY M. MERLE représenté par M.CAMPAGNE

M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, GAVEN, BUJARD, MUSSETTI.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 20 Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE EQUESTRE - TRAVAUX SUITE DEGATS TEMPETE : SIGNATURE

DE MARCHES NEGOCIES

VOTE : UNANIMITE

Suite aux dégâts de la tempête du 27 décembre 1999 au Centre Equestre, un Dossier de Consultation a été élaboré par Monsieur GENDRONNEAU, économiste de la construction, en collaboration avec les Services Techniques.

Pour ce faire, la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 février 2000 s'est prononcée favorablement pour l'utilisation de la procédure d'urgence par voie de marché négocié en application de l'article 104.1.4 du Code des Marchés Publics.

Après consultation, ouverture, analyse et négociation des offres, les marchés peuvent être attribués comme suit :

- LOT Nº 1 Electricité, Eclairage Public
 - Entreprise C.E.E. pour un montant de 902.767,11 Frs TTC
- LOT Nº 2 Charpente et Menuiserie Bois
 - Entreprise A.M.R. pour un montant de 339.059,23 Frs TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces des marchés négociés à intervenir avec les entreprises C.E.E. et A.M.R.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation du Centre Equestre avant les compétitions hippiques de juillet 2000
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 25 février 2000
- VU l'avis de la Commission des Travaux du 18 mai 2000
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie de marché négocié sans limitation de montant et en procédure d'urgence (article 104-I-4 du Code des Marchés Publics).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de marchés négociés respectivement avec les entreprises :
- C.E.E. pour un montant de 902.767,11 Frs TTC
- A.M.R. pour un montant de 339.059,23 Frs TTC
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2000 (Crédits "Tempête").

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 mai 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS